



SECTION DES BOUCHES DU RHÔNE

CHSCT du 24 et 29 Juin 2021

Déclaration Liminaire

Madame la présidente,

Force est de constater que, dans ce ministère, l'anticipation et la gestion sereine d'une période de crise n'a pas été dans l'ADN de nos décideurs. Après avoir subit les diverses mesures sanitaires, dont **FO Finances** ne conteste pas l'utilité mais, plutôt, leurs mises en œuvre, voilà que la reprise d'une vie professionnelle normale, attendue par les agents pourrait déboucher sur de nouvelles incompréhensions et crispations.

La circulaire de la fonction publique du 26 mai 2021, sur le retour au travail en présentiel, avec un régime transitoire dérogatoire, défini les étapes d'une mise en place d'un nouveau télétravail, en lieu et place du régime « COVID ».

FO Finances demande que ce retour progressif ait lieu avec toute la concertation nécessaire entre les chefs de service et les intéressés et non sous la pression, comme nous avons pu le connaître, lors des mois écoulés.

Nous vous transmettons les propos de la présidente du CHS-CT ministériel qui insiste sur «la vigilance à apporter pour la reconstitution du collectif et la répartition de la charge de travail, au retour dans les services des agents » ainsi que «sur l'intérêt d'un accompagnement individualisé, à mettre en place pour les agents de retour sur site, après plusieurs mois de télétravail ».

Néanmoins, le télétravail ne va pas disparaître du jour au lendemain. L'expérience accumulée, en un an et demi, démontre une envie, pour certains, de conserver, ce mode de fonctionnement, dans les règles définies par le régime de droit commun, avec application d'un nouvel accord-cadre télétravail, non signé à ce jour. Le rôle du CHSCT sera de préserver l'environnement, collectif et individuel, et d'intervenir pour corriger toute dérive d'isolement et de dysfonctionnement.

-**FO Finances**, demeure attaché à un télétravail encadré et volontairement choisi par les agents, en toute connaissance de cause.

-**FO Finances** sera vigilant sur l'espace de travail et l'ergonomie du télétravailleur. Nous rappelons , si nécessaire, que le but est le bien-être et l'efficacité du salarié et non, la transformation de ce dernier, en variable d'ajustement, dans la politique immobilière de l'état !

-FO Finances, une nouvelle fois, exige l'octroi d'une indemnité forfaitaire de frais en cas de télétravail pérenne mais aussi en période exceptionnelle. Nous comptons sur vous pour relayer cette demande légitime, au plus haut niveau.

Par contre, il y a, bien, un domaine dans lequel il n'y a pas eu d'effet « COVID », c'est la boulimie de réformes, au sein du ministère. Alors que tout le monde passait de la sidération à un mode de vie dégradé, le MEFR continuait son patient détricotage !

Les projets, déjà engagés, de concentration de réseau, d'industrialisation, de transfert et d'externalisation des missions vont toucher à la santé physique et mentale des plus fragiles d'entre nous. Aucune études d'impact, aucuns bilans, aucune prospectives sur la gestion des personnels et l'accompagnement humain, tout ce fait, « à la hussarde ». Le meilleur exemple est le timing, contraint et serré, des transferts de compétences entre la Douane et la DGFIP d'une part et la DGCCRF et la douane d'autre part.

Madame la présidente, n'estimez-vous pas que pour améliorer les conditions de vos subordonnés, il faudrait, d'abord, s'attaquer directement aux causes réelles du malaise?

Les différents observatoires internes montrent qu'une grosse partie du personnel, quelle que soit sa catégorie ou sa fonction, demande une pause dans des réformes qui usent mentalement. Arrêtons l'aveuglement ! Le ministère doit répondre au ressenti des agents en offrant de vraies perspectives.

Aujourd'hui, nous allons passer en revue les différents **DUERP 2021**. Nous rappelons le rôle primordial de la **prévention primaire** qui couvre les actions de prévention positionnées en amont de l'émergence du risque. La prévention primaire vise à supprimer voire à réduire ces risques. Une telle prévention doit conduire à agir à la source en revoyant, entre autres, l'organisation du travail, les styles managériaux ou les conditions de travail. Ces aspects cruciaux pour un travail harmonieux et serein, ne peuvent être abordés normalement, dans ce climat anxiogène, imposé par le gouvernement et le ministère.

-FO Finances rappelle que l'employeur ne peut se dégager de sa responsabilité en cas d'atteinte à la santé du collaborateur sauf s'il est démontré qu'il a pris les mesures de prévention nécessaires. Cela doit commencer par l'écoute, réelle, des personnels et de leurs représentants !

-FO Finances refuse de perdre du temps et de l'énergie sur des calendriers de discussion, truffés de zones d'ombres et ne permettant aucun travail sérieux ! Nos collègues ne sont pas des pions dématérialisés!

Vos représentants, Philippe LANTELME (titulaire) et Marie-Laure SOLANO (sup.)